

Mobilisations à la COP 22 à Marrakech

jeudi 17 novembre 2016, par [Yveline Nicolas](#)

La "Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et le développement durable" a été adoptée le 17 novembre par les chefs d'Etat, de gouvernements, lors de la COP22. On attend maintenant le texte des « Décisions de la COP22 ».

La COP23 en 2017 aura lieu à Bonn sous présidence des Iles Fidji ; la Pologne s'est proposée pour la COP24.

L'Accord de Paris sur le climat était entré en vigueur le 4 novembre 2016. La 22ème session de la Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP22) s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016.

Sommaire de cet article

- [Proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur de notre climat et le Développement \(...\)](#)
- [Contexte de la COP 22 à Marrakech](#)
- [Mobilisations Femmes, genre et climat](#)
- [Archives : l'organisation de la COP22 et le calendrier des événements](#)

Actualisation : cliquer ici pour le [nouvel article d'Adéquations analysant le résultat de la COP22](#)

Proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur de notre climat et le Développement Durable

Ce texte a été adopté par les Etats le 17 novembre.

Nous, Chefs d'États, de Gouvernements, et Délégations, rassemblés à Marrakech, en sol Africain, pour la Vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la Première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, à la gracieuse invitation de Sa Majesté le Roi du Maroc, Mohammed VI, prononçons cette proclamation afin de signaler un changement vers une nouvelle ère de mise en œuvre et d'action en faveur du climat et du développement durable.

Notre climat se réchauffe à un rythme alarmant et sans précédent et nous avons le devoir urgent de répondre.

Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que de ses objectifs ambitieux, sa nature inclusive, et sa conformité à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales, et nous affirmons notre engagement pour sa mise en œuvre complète.

En effet, cette année, nous avons assisté, à un élan extraordinaire en matière de lutte contre les changements climatiques, partout dans le monde, ainsi que dans de nombreux fora multilatéraux. Cet élan est irréversible – il est guidé non seulement par les gouvernements, mais également par la science, par le monde des entreprises ainsi que par une action mondiale de tous types et à tous niveaux.

Notre tâche aujourd'hui est de perpétuer cet élan, ensemble, allant de l'avant délibérément pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour encourager les efforts en matière d'adaptation, favorisant et appuyant ainsi l'Agenda pour le Développement Durable de 2030 et ses Objectifs de Développement Durable.

Nous appelons à un engagement politique des plus fermes afin de lutter contre les changements climatiques, c'est une priorité urgente. Nous appelons à une solidarité forte avec les pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et nous tenons à souligner la nécessité d'appuyer les efforts visant à améliorer leur capacité d'adaptation, à renforcer leur résilience et à réduire leur vulnérabilité.

Nous appelons toutes les Parties à renforcer et à soutenir les efforts pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et prendre des mesures rigoureuses pour faire face aux défis des changements climatiques dans le domaine de l'agriculture.

Nous appelons à rehausser d'urgence nos ambitions et à renforcer notre coopération afin de combler l'écart entre les trajectoires d'émissions actuelles et celles requises pour atteindre les objectifs à long-terme de limitation de la température fixés par l'Accord de Paris.

Nous appelons à une augmentation des financements, des flux et de leur accès, conjointement avec une amélioration de la capacité et de la technologie, y compris des pays développés vers les pays en développement. Nous, les pays développés Parties, réaffirmons notre objectif de mobiliser 100 milliards de dollars américains.

Nous, à l'unanimité, appelons à davantage d'action climatique et d'appui, bien avant 2020, en prenant en compte les besoins spécifiques et les circonstances particulières des pays en développement, des pays les moins avancés ainsi que ceux particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Nous qui sommes Parties au Protocole de Kyoto encourageons la ratification de l'Amendement de Doha.

Nous, collectivement, appelons tous les acteurs non-étatiques à se joindre à nous pour une action et une mobilisation immédiate et ambitieuse, s'appuyant sur leurs importantes réalisations, notant les multiples initiatives et le Partenariat de Marrakech pour l'Action Climatique Globale lui-même, lancé à Marrakech.

La transition requise de nos économies pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris fournit une opportunité positive et substantielle pour une prospérité accrue et un développement durable.

La Conférence de Marrakech marque un point d'inflexion important dans notre engagement pour rassembler la communauté internationale dans son ensemble afin de relever un des plus grands défis de notre temps. Dorénavant, alors que nous nous tournons vers la mise en œuvre et l'action, nous renouvelons notre détermination de vouloir inspirer la solidarité, l'espoir et l'opportunité pour les générations présentes et futures.

Contexte de la COP 22 à Marrakech

La 22ème Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP22) s'inscrit dans la continuité de l'Accord de Paris adopté en décembre 2015 pour la période à partir de 2020. La COP22 vise à définir des modalités concrètes de mise en œuvre de ses priorités, notamment ceux qui ont trait à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la transparence, le transfert de technologies, le renforcement des capacités et les systèmes d'indemnisation des pertes et préjudices dus au changement climatique.

Au 15 novembre 2016, 111 Etats représentant environ 60% des émissions mondiales de gaz à effet de serre ont ratifié l'Accord de Paris, ce qui permet son entrée en vigueur dans un délai d'un mois, soit le 4 novembre. L'Union européenne a enfin instruit sa procédure de ratification auprès de l'ONU.

[L'Accord de Paris](#) est soutenu par le "Plan d'action Lima-Paris" (LPAA), initiative menée par la France, le Pérou, les Nations unies et la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques. Son objectif est de promouvoir les engagements et les partenariats des villes, régions, entreprises et

organisations de la société civile, souvent avec les gouvernements, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et renforcent la résilience face aux changements climatiques.

Les pays doivent déposer leurs "Contributions déterminées au niveau national" visant à lutter contre le changement climatique, qui figurent sur un [registre en ligne](#). L'engagement de la France s'inscrit dans la mise en oeuvre de la [Contribution prévue déterminée au niveau national de l'Union européenne et de ses Etats membres publiée le 6 mars 2015](#), mis à part les pays et territoires d'Outre Mer (qui ne font pas partie de l'UE). [Contribution déterminée concernant l'Outre Mer \(pdf 11 p.\)](#)

Un des grands enjeux de la COP22 est la révision à la hausse de l'ambition des contributions nationales des pays, dans un contexte où l'on peut craindre que les Etats-Unis se retirent des négociations climat, suite aux élections présidentielles, et où l'Union européenne se montre divisée.

- [Site de la COP 22](#)
- [Marrakech Conference Information Hub](#)
- [Le programme des événements dans les différentes zones : négociations et société civile](#)
- [Site de la CCNUCC](#)
- [Texte de l'accord de Paris \(pdf 28 p. en français\)](#)
- [Article d'Adéquations d'analyse sur l'Accord de Paris \(intégrant le texte de l'accord en lecture en ligne\)](#)

Conférence des parties à l'Accord de Paris

Lors de la COP22 (22ème session de la Conférence des Parties à la Convention climat) va se tenir la première [Conférence des parties à l'Accord de Paris](#) ou "CMA1", réunion des Etats qui ont ratifié l'accord et organisme de décision de l'Accord de Paris, qui entre en vigueur le 4 novembre 2016. La douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12) aura également lieu lors de la COP22.

Feuille de route des "championnes mondiales pour le climat"

"Pour assurer un lien pérenne entre la Convention et les nombreuses mesures volontaires de collaboration", les Parties ont décidé de nommer deux champions de haut niveau. Laurence Tubiana, ambassadrice française pour le changement climatique et Hakima El Haite, ministre déléguée auprès du ministre marocain de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargée de l'Environnement, nommées "championnes pour le climat", ont publié leur feuille de route pour le plan d'action. Elles ont lancé un processus de consultation afin de solliciter les points de vue des gouvernements et des Parties prenantes sur cette vision. [Feuille de route \(en français\)](#)

Le 17 novembre, les deux championnes de haut niveau pour le climat ont lancé le **partenariat de Marrakech pour l'action climatique globale**, un nouveau cadre pour suivre et donner les priorités à l'action pour le climat. Ce partenariat vise à rassembler les acteurs étatiques et non-étatiques engagés dans l'action climat au sein d'une même plateforme, afin de partager les succès, les leçons et les meilleures pratiques, afin d'accélérer l'action climatique pour la période 2017-2020.

Comme la COP23 en 2017 sera présidée par les Iles Fidji, un nouveau champion fidjien a remplacé la championne française.

Mobilisations Femmes, genre et climat

Contexte et acquis

Les politiques concernant l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique global et les financements "verts" doivent prendre en compte l'égalité des femmes et des hommes. La Conférence climat de décembre 2014 avait débouché sur le [programme de travail de Lima sur le genre](#). La CCNUCC a publié le 26 avril 2016 un document de lignes directrices pour intégrer le genre dans les actions liées au

changement climatique ("Guidelines or other tools for integrating gender considerations into climate change related activities under the Convention") ; [Télécharger \(pdf 33 p. en anglais\)](#)

L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre de la Convention climat a recommandé à la COP 22 d'adopter un [projet de décision "Questions de genre et changements climatiques"](#). Le texte a été adopté le 17 novembre 2016.

La maire de Paris a lancé l'initiative "Women4Climate" pour soutenir les femmes engagées dans la cause climatique et mobiliser les "femmes leaders".

A la COP 22

Les lieux de stands et conférences à la COP 22 ont un espace "femmes". Une journée dédiée au genre est organisée par l'ONU le 15 novembre (Gender Day).

Adéquations, le Réseau féministe "Ruptures", la Fondation pour les femmes africaines et l'Université Nomade, avec la participation de Genre en Action [organisent dans la zone verte le 14 novembre \(9h-10h30\) un atelier "Féministes pour la justice climatique"](#) - dans la dynamique de la [journée de débats organisée par les associations françaises de femmes et féministes au moment de la COP 21](#).
- [Interview d'Yveline Nicolas, Adéquations à l'occasion de cet atelier, par Radio Vatican](#)

[La Plateforme de la Dynamique Femmes de la Coalition Marocaine pour la justice climatique sur les femmes et le climat](#) rassemble une cinquantaine d'organisations de la société civile. Elle a un stand et un programme d'activités dans la zone verte de la COP22.

Créé lors de la MedCOP au Maroc en juillet 2016, et composé d'associations et d'institutions ayant signé une [déclaration à Tanger sur le genre et le climat](#), **le Réseau Femmes face au défi climatique en Méditerranée** prépare un memorandum sur sa structuration et un plan d'action pour 2017. Le réseau, rebaptisé "coalition" élargie à l'Afrique subsaharienne, a été lancé lors d'une agora **le 15 novembre, de 16h à 17h30**.

Le groupe de travail Genre et climat de la [Plateforme Genre et développement](#), instance de concertation entre pouvoirs publics et organisations de la société civile, organisera le 14 novembre (11h-12h30) un *side event* multi-acteurs "*Genre, action climatique et finances vertes : de nouvelles alliances pour une action efficace contre le changement climatique et un accès facilité aux financements climat*", dans la continuité de son document de plaidoyer "[Eléments-clés pour prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans la mise en oeuvre de l'Accord de Paris](#)".

Au niveau international, la [Women Gender Constituency \(Constituante Femmes\)](#) rassemble les organisations de la société civile qui participent aux négociations climatiques sur les enjeux de genre. La Women Gender Constituency est une coalition de 16 ONG féminines et environnementales établie en 2009 comme observateur de la société civile auprès de la CCNUCC, et reconnue par le Secrétariat en 2011. Membres actifs : AIWC, APWLD, ARROW, C21st, Gender CC, WECF, WEDO, WEP.

Du 7 au 17 novembre, dans la zone verte, le WGC a un stand où elle exposera des panneaux illustrant différents aspects de l'intégration structurelle du genre dans les politiques climatiques ; ainsi qu'une maquette pédagogique pour montrer de manière pédagogique des solutions technique intégrant le genre. Le 15/11 est organisée le Prix "Solutions Genre et Climat" dans la zone bleue. Le Women Gender Constituency organise une réunion quotidienne de suivi des négociations, de 9h à 10h dans la Salle Méditerranée, zone bleue. [Son texte de position pour la COP22 fait des propositions sur les différents enjeux et mécanismes des discussions climatiques en cours.](#) Il fait suite à une [note de position en août 2016](#).

A l'initiative de [WECAN \(Women's Earth & Climate Action Network\)](#) et de l'Appel mondial des femmes pour la justice climatique, un ensemble d'associations organisent 10 jours de mobilisation mondiale, du 28 octobre au 9 novembre. La campagne "[Women act for climate justice](#)" [invite les femmes et filles à inscrire](#)

[leurs initiatives illustrées de photo.](#)

Archives : l'organisation de la COP22 et le calendrier des événements

La "zone bleue" est l'espace géré par la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), accessible exclusivement aux personnes accréditées par l'ONU et où se déroulent les négociations. [Programme de la zone bleue](#)

Une "zone innovation / société civile" prévoit des espaces pour les entreprises, associations et la recherche, qui auront pour vocation "de valoriser les projets innovants contre le changement climatique". Une accréditation est nécessaire sur la base d'une inscription. Cette "zone verte" est subdivisée en plusieurs espaces : partenariat public-privé, société civile et un ensemble de salles pour les débats, projections, animations. La gestion de la zone verte ainsi que la programmation des activités sont assurées par les pôles Société Civile ("PSC", dont le responsable est Driss El Yazami, président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME), Partenariat Public-Privé, Side events ("événements parallèles") et Logistique du comité national de pilotage.

L'espace dédié aux activités de la société civile est réparti en plusieurs domaines : jeunes, femmes, territoires et développement durable, agriculture, universités et recherche, environnement, migrations. Il est prévu un espace d'exposition accessible au grand public.

- [Programme des side events zone bleue société civile, du 7 au 18 novembre](#)

- [programme zone bleue, zone verte](#)

Le point focal officiel société civile pour la COP 22 est [le Conseil national des droits de l'Homme](#).

Des organisations de la société civile sont rassemblées dans la **Coalition marocaine pour la Justice climatique** : <http://www.coalitionclimat22.org/fr>. La coalition organise un espace auto-géré du 14 au 18 novembre à l'Université de Marrakech en collaboration avec les mouvements sociaux, les associations et réseaux, les syndicats.

Dans le cadre des négociations, des groupes représentant différents secteurs de la société civile sont accrédités par les Nations unies avec un rôle d'observateurs : les Organisations non gouvernementales (ENGO), les syndicats (TUNGO), les peuples autochtones (IPO), les collectivités locales (LEGMA), les organismes de recherche (RINGO), les femmes (Women and Gender), les jeunes (YUNGO). Les entreprises (BINGO) sont également représentées, de même que les organisations religieuses (Faith).

Calendrier jusqu'à la COP 22

7 au 18 novembre 2016 à Marrakech

COP 22

16 novembre : [Sommet international "Femmes Leaders"](#)

15 novembre : *Journée Genre (Gender Day) organisée par le secrétariat de la Convention climat dans la zone bleue des négociations.* [Informations et programme](#)

16 novembre : journée des femmes autochtones (zone bleue, organisé par le Women Gender Constituency)

15 novembre (16h-17h30) : Agora du Réseau Femmes face au défi climatique en Méditerranée

14 novembre (après-midi) : [Women Leading Solutions on the Frontlines of Climate Change](#)

14 novembre (15h - 16h30) : [Gender Just Solutions Award Ceremony](#)

14 novembre : journée des jeunes féministes (zone bleue, organisé par le Women Gender Constituency)

14 novembre (zone verte) : 9h atelier "Féministes pour la Justice climatique", salle Ziz et 11h "Genre, action climatique et finances vertes", salle Moulouya (cf. ci-dessous)

14 novembre, zone verte : thématique Genre, éducation. [Télécharger le programme](#)

12 et 13 novembre <http://forum.gender-climate.org>

12 novembre : Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes afin d'accélérer

l'action à l'encontre du changement climatique ; [journée de formation organisée par ONU Femmes dans l'agora, zone verte](#)

9 novembre : journée des femmes africaines (zone bleue, organisé par le Women Gender Constituency)

14 novembre à Marrakech

[Sommet des élus locaux et régionaux pour le climat](#)

13 novembre à Marrakech

Marche Internationale pour le Climat, à l'appel de la Coalition climat 22. RDV 13 novembre à 14h au stade El Harti

4 novembre à Casablanca

[Conférence internationale "Climate Finance day" sur les enjeux du financement "vert" notamment dans les secteurs énergie et agriculture](#)

3 novembre à Marrakech

Sommet des consciences pour l'avenir, porté par le Centre de recherches et de formation en relations interreligieuses sous l'égide du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

20 et 21 octobre, Rabat

Colloque international "Changement climatique et droits, un enjeu pour la COP22". [Programme](#)

18 à 20 octobre, Marrakech

Colloque international sur l'écologie politique, organisé par le CNDH

18 et 19 octobre, Casablanca

Pré COP, dernière réunion informelle avant la COP22

3 et 4 octobre, Shikrat

Journées Aswat en Nissa "Nouvelles inégalités de Genre (mondialisation, changement climatique, dynamiques sociétales)" ; [Programme](#) ; [Recommandations](#)

26 à 28 septembre, Nantes

[Sommet "Climate chance" des collectivités locales](#)

23 et 24 septembre, Casablanca

Forum des mouvements sociaux de préparation de la COP22, rencontre africaine et internationale organisée par la CMJC (Coalition Marocaine pour la Justice) ; [Déclaration finale](#)

8 et 9 septembre, Skhirat

[Consultations informelles de 140 délégués et négociateurs pour le climat](#)

1er septembre, Rabat

Forum de l'Unesco sur le rôle de la société civile

28 et 29 juillet, Rabat

Réunion des négociateurs sur les "contributions déterminées nationales" (NDC), engagements de chaque pays pour réduire ses émissions de GES

18 juillet, Tanger

[Med Cop](#), 2ème Conférence des parties des pays riverains de la Méditerranée

P.-S.

- [Notre article "Programme de développement durable pour 2030, Accord de Paris sur le climat, quels impacts sur l'égalité femmes-hommes ?"](#)

- [Notre précédente rubrique documentaire pour la COP 21](#) intégrant le [plaidoyer d'associations françaises Femmes, genre et justice climatique](#)

Copyright © Site de l'Association Adéquations - <http://www.adequations.org/spip.php?article2448>